

Tribunal

Dix kilomètres à contresens sur la N 10, 3 mois avec sursis

Le récit de la course-poursuite fait froid dans le dos. «*On a frôlé le drame sur la N 10*», confirme un gendarme.

Le prévenu, jugé hier après-midi par le tribunal d'Angoulême, a l'air ailleurs, comme hébété.

Pourtant, ses actes sont d'une dangerosité extrême. Le soir du 2 mai dernier, il est 21 heures lorsqu'un automobiliste signale une voiture à contresens sur la RN 10 à Roulet dans le sens Angoulême-Bordeaux. Une voiture de la gendarmerie de Blanzac se rend sur place et tente d'intercepter le chauffard qui roule entre 50 et 60 km/h. Il ne ralentit pas. Pire, il se colle au rail de sécurité, évite la voiture des gendarmes, abîme son véhicule et poursuit son inconsciente fuite en avant.

Les militaires se remettent en place un peu plus loin. Seconde tentative. Gyrophare, feux de détresse. Cette fois, le sexagénaire percute leur voiture. Les gendarmes doivent s'écarter brusquement. Seule solution: prendre en chasse le chauffard: 3 kilomètres en contresens le souffle coupé. «*J'ai eu très peur*, raconte le second gendarme, invité à témoigner. *Je me suis dit qu'il allait y avoir un accident, qu'on ne pourrait pas l'éviter.*» Finalement, le fuyard ralentit jusqu'à 10 km/h mais ne s'arrête toujours pas. Un gendarme descend, court à ses côtés, passe la main à travers la vitre et tourne le volant pour mettre la voiture au fossé. Au total, le prévenu de Nersac a roulé à contresens sur 10 kilomètres, croisé entre 30 et 50 voitures et évité un poids lourd. Quand les gendarmes l'arrêtent, il est tétanisé, n'obtempère pas, est incohérent et tient à peine debout. Il ne parvient même pas à souffler dans

l'éthylomètre. La prise de sang révèle 3,11 grammes d'alcool par litre de sang. Face aux enquêteurs, il est laconique. Se contente d'expliquer qu'il a bu un peu de whisky et 4 ou 5 verres de rosé après une brocante. Il n'est pas plus volubile face au tribunal. «*Je ne me rappelle pas*», «*j'avais bu moyennement*»; «*quand j'ai pris la voiture j'étais bien.*» Mais l'expertise psychiatrique est bien plus inquiétante. Elle révèle une addiction à l'alcool – que l'intéressé nie. Tellement chronique qu'elle a entraîné un syndrome de Korsakoff. Autrement dit, «*vous avez bu tellement d'alcool au cours de votre vie que votre cerveau est malade*», transcrit dans des mots simples le président Emmanuel Bréard. Le prévenu, qui a raconté durant les auditions avoir bu une bouteille de vin chaque jour pendant vingt ans, a aussi de graves troubles de la mémoire. Est-ce qu'il se souvient avoir vu l'expert psychiatre ? Non. Est-ce qu'il connaît le nom du Président ? «*Monsieur Chaban*», a-t-il répondu au médecin. Le rapport conclut à une «*grave altération du discernement*». «*Altération ou abolition?*» demande son avocat M^e François des Minières qui aimerait une nouvelle expertise psychiatrique. Rejetée par le tribunal. Le Nersacais a été condamné à trois mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans et obligation de se soigner. Son permis est annulé, il ne pourra pas le repasser pendant six mois ni même «*conduire de véhicule terrestre à moteur*» pendant deux ans. «*J'ai le droit au vélo?*», questionne le condamné.